

AR PREFECTURE

017-200041523-20200401-DEC195_2020-AU
Reçu le 01/04/2020

H A U T E



Décision n°195 / 2020
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 9 : de décider de la conclusion de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de mise à disposition avec la société AUNIS SAINTONGE, concernant le stationnement d'autocar dans l'enceinte du site situé à Pons. Cette convention est consentie et acceptée moyennant une indemnité de 240 € HT par mois, et prend effet à compter du 1er mai 2020, jusqu'au 30 avril 2021.

Fait à Jonzac,
Le 31 MARS 2020

Le Président
Claude BELOT

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex